



Salaire moindre sur un même contrat de vacation

Par **eric13012**, le **26/04/2009** à **16:43**

Bonjour,
J'ai effectué une mission de 10 mois en vacation pour un établissement de l'état en 2005
Sur mon contrat il était inscrit en article 5 que ma rémunération brute était de 1380 euros comme indiqué sur l'annonce
C'est effectivement ce que j'ai pu percevoir mensuellement lors de cette mission
Actuellement, j'effectue pour le même établissement la même mission de vacation et la même mission au sein de l'établissement
Sur l'annonce, la rémunération était toujours la même, c'est à dire 1380 euros bruts
Hors sur mon nouveau contrat et sur l'article 5 figure à présent un indice majoré 290 mais pas le montant de ma rémunération brute
aussi, mon salaire brute mensuel pour la même mission est inférieur de 55 euros par rapport à ma rémunération de 2005, soit 1325 euros
Est-il normal que je puisse toucher moins pour la même mission et 4 ans après?
Merci d'avance pour l'aide et les infos que vous pourrez me fournir